

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 19 décembre 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David BARLET, Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS ;

PROCURATIONS : Monsieur David FRETILLE à François POIRSON, Madame Fatima BOUKILI à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Stéphane CARILLON à Monsieur Jacques MIGOZZI ;

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération n°2024-12-01 Adoption de la charte de protection des données à caractère personnel des ressources humaines

Le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, communément appelé « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a pour objectif d'augmenter la protection des personnes en matière de données personnelles et de responsabiliser les entreprises en fixant de nouvelles obligations.

La présente charte de protection des données à caractère personnel des Ressources Humaines (ci-après « la Charte ») a pour objectif de préciser les modalités de traitement des données à caractère personnel ainsi que les mesures prises par la Collectivité de Rilhac-Rancon en sa qualité de responsable de traitement, pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 24

Présents : 21

La présente Charte s'applique à toutes les données à caractère personnel relatives à la situation professionnelle (candidat, salarié, intérimaires, stagiaires, etc.).

Elle couvre tous les traitements effectués par le Service des Ressources Humaines, le Service Communication, les services généraux.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la charte jointe en annexe.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la présente charte.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 20 décembre 2024

Affiché / Notifié le 20 décembre 2024

Certifié exécutoire le 20 décembre 2024

Publiée le 20 décembre 2024

Pour le Maire,

François POIRSON

